

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 30/06/2025
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 19 juin 2025, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis lundi 30 juin 2025 à vingt heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : ETTORI Carole, COURLET Jérémie, FOEX Romain, CANICATTI Georges, CHEN Carole, MANTILLERI Éric, BAUDET Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : ESTEULLE Laurent (a donné pouvoir à CANICATTI Georges), CHATAGNAT André-Gilles.

La présidente ayant ouvert la séance à 20h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : CHEN Carole.

Le compte-rendu de la séance précédente du 17 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

● **DEL16_2025 : Modification du tableau des emplois au 01.09.2025**

Mme la Présidente informe le comité des différents mouvements de personnel en cette fin d'année scolaire : départ du cuisinier, départ de la personne qui s'occupe de la mise en place de la salle de réfectoire, départ de 3 personnes au périscolaire.

Il y a donc lieu de modifier trois postes.

De plus, vu les effectifs croissants du centre de loisirs, il y a lieu de modifier le poste non permanent de cuisinier pour les vacances.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adoptés par le comité syndical le 13 janvier 2025,

Considérant les aménagements de postes à opérer pour permettre le bon fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à 15/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à temps complet en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à 16.50/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à 13.50/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique à 6.10/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à 19.50/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à 25.55/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à 9.15/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de supprimer un poste d'adjoint technique non permanent à 30/35^{ème} en raison des nécessités de service,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet en raison des nécessités de service,

Madame la Présidente propose à l'assemblée délibérante :

FONCTIONNAIRES :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 15/35^{ème} ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 16.50/35^{ème} ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 13.50/35^{ème} ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 6.10/35^{ème} ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 19.50/35^{ème} ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 25.55/35^{ème} ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet, à 9.15/35^{ème} ;
- la **suppression** d'un emploi d'adjoint technique, non permanent à temps non complet, à 30/35^{ème} ;
- la **création** d'un emploi d'adjoint technique, non permanent à temps complet ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2025, les modifications du tableau des emplois ainsi proposées :

Tableau des emplois permanents à temps complet		
Emplois	Nombre	Grade
Service social		
ATSEM	2	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 1 ^{ère} classe
Service technique		
Agent de restauration scolaire – cuisinier	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 ^{ème} classe
Tableau des emplois permanents à temps non complet		
Emplois	Nombre	Grade
Service social		
ATSEM	1	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 2 ^{ème} classe – 25/35 ^{ème}
ATSEM	1	Cadre d'emplois : Adjoint d'animation Grade : adjoint d'animation – 25/35 ^{ème}
Service technique		
Agent de restauration scolaire – aide cuisinier	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 19.50/35 ^{ème}
Agent de restauration + nettoyage salle de restaurant + surveillance garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 25.55/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire – responsable	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 20/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	2	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 13/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 9.15/35 ^{ème}
Agent de surveillance cantine	3	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 6.10/35 ^{ème}
Tableau des emplois non permanents à temps non complet		
Emplois	Nombre	Grade
Agent de restauration scolaire – surveillance	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 35/35 ^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

● DEL17_2025 : Décision Modificative n°1 du budget

Le service de gestion comptable de Rumilly a demandé au SIVU de prévoir au budget 2025 le montant des provisions pour créances douteuses. Toutefois cette demande est intervenue après le vote du budget donc n'a pas pu être intégrée en février. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir cette provision par DM.

Mme la Présidente du SIVU propose donc les mouvements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article 615221 :	-1 477 €		
Article 681 :	+ 1 477 €		
Total	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, les mouvements budgétaires proposés ci-dessus.

● Devis informatique

Mme la Présidente informe le comité de la demande de l'école pour remplacer le parc informatique qui est devenu obsolète.

Elle donne lecture des devis reçus pour le remplacement des ordinateurs élèves et enseignants et demande au SIVU de bien vouloir délibérer.

Après discussion, le comité syndical se demande si cela est vraiment nécessaire alors qu'on demande de limiter le temps d'écran aux enfants.

Mme la Présidente propose de demander à la directrice de l'école d'être présente à la prochaine réunion de SIVU afin d'expliquer l'utilisation des ordinateurs à l'école.

La décision est reportée à la prochaine réunion.

● Signature emprunt auprès de la banque des territoires

Le dossier d'emprunt auprès de la banque des territoires a pris plus de temps que prévu car cette dernière voulait un audit énergétique conforme aux travaux réellement prévus dans le projet. Or celui fourni étant celui du SYANE réalisé en 2022. Il ne correspond pas aux travaux prévus au permis de construire.

Le dossier devait passer au comité de la banque des territoires pour validation semaine 26. La commission a été reportée au 7 juillet.

Une réunion de SIVU sera donc à prévoir courant juillet, probablement le mercredi 16 juillet à 20h.

Le point est donc ajourné.

● Remplacement de Mme la Présidente au suivi de chantier et urgence pendant les congés d'été

Mme la Présidente étant en congé du 19 juillet au 17 août 2025, elle demande aux membres du SIVU les disponibilités de chacun afin de la remplacer aux réunions de chantier du lundi et qu'il y ait une personne garante en cas d'urgence, notamment pour le centre de loisirs et en cuisine.

Carole CHEN et Georges CANICATTI iront aux réunions de chantier des lundis 21-28 juillet et peut-être 4 août si le chantier n'est pas arrêté.

Du 19 juillet au 1^{er} août, le centre de loisirs pourra appeler en mairie de Minzier pour les urgences. Puis du 4 au 14 août, la mairie de Chaumont prendra le relais.

● Point sur les travaux

Les travaux avancent comme prévu. Les travaux de charpente ont débuté sur le nouveau bâtiment et le démontage de la charpente existante sur l'aile élémentaire a également commencé, pour être complètement refait pendant l'été, un point d'eau sera installé dans la classe 5 et le conduit de cheminée de la nouvelle chaudière qui passe dans la classe 7 sera également fait.

Le nouveau bâtiment sera hors d'eau hors d'air d'ici septembre.

La pose d'une cloison provisoire sera installée dans le réfectoire afin de faciliter les travaux de la nouvelle cuisine.

● Questions diverses

Mme la Présidente informe le comité syndical que le conseil régional a inscrit notre projet de « réhabilitation et agrandissement du groupe scolaire le Triolet » dans les opérations d'investissement pouvant bénéficier d'une aide régionale. La demande de subvention sera étudiée par leurs services prochainement. A suivre.

Mme la Présidente informe que l'inspection académique, aux vues des effectifs 2025-2026, a décidé l'ouverture d'un poste supplémentaire pour notre école. L'algeco sera donc transformé en classe à partir de septembre.

Ce qui pose le problème des locaux mis à disposition du centre de loisirs pendant les vacances et les mercredis.

Après discussions, le Maire de Minzier propose de prêter au centre de loisirs la salle du Fornant (au-dessus de la crèche). Mais des activités sont déjà programmées dans cette salle à la rentrée de septembre. Monsieur le Maire de Contamine-Sarzin propose la salle des fêtes de Contamine pour accueillir ces activités du mercredi.

Ces propositions seront proposées aux différents acteurs. A suivre.

Mme la Présidente informe le comité qu'un courrier recommandé a été envoyé à M. Romain BECQUET, le cuisinier, lui rappelant qu'il est obligatoire de prévenir son employeur lors de ses absences et de les justifier.

Après avoir fait un retour par mail en expliquant des problèmes de santé et avec son entreprise, Mme la présidente décide de ne pas donner suite au vu de la fin de son contrat dans 3 semaines.

Mme la Présidente lève la séance à 21h15.

La Présidente du SIVU,
Mme ETTORI Carole

La secrétaire de séance,
Mme CHEN Carole